

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 mai 2022

N° 2022-260

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT

M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50 Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00

M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25 M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à

M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00

Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00

M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00 M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00

Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12

M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35 M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15

Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25 M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00

M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30

M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30

M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 20 mai 2022	Délibération
Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest	
Direction du développement et de l'aménagement	N° 2022-260

Le Taillan-Médoc - Végétalisation du cimetière du Taillan-Médoc - Convention de délégation de maitrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'opération dénommée « Végétalisation du cimetière » au Taillan-Médoc, pilotée par le Pôle Territorial Ouest, est inscrite dans les opérations menées par le service commun issu de la

mutualisation des services depuis le 1er janvier 2016.

L'opération, dont les travaux ont démarré en 2021, consistait à requalifier, dans le cimetière de la commune du Taillan-Médoc, l'allée principale en béton balayé et d'agrémenter les abords avec des espaces verts composés de prairie fleurie, d'arbustes, de graminées et de plantation d'arbres.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'aménagement, une consultation simple Marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancée au printemps 2021 par le service commun de Bordeaux Métropole pour le compte de la commune du Taillan-Médoc.

Malgré une phase de négociations, cette consultation a dû être déclarée sans suite pour cause d'offres supérieures de 70% par rapport à l'estimation initiale.

Il est important d'indiquer que les périodes des différents travaux étaient définis comme suit :

- travaux de voirie à réaliser avant la fin d'année 2021.
- les plantations étaient à réaliser pendant la période hivernale nov. 2021 mars 2022.

Aussi, afin de pouvoir :

- respecter le planning défini ci-avant,
- rentrer dans le budget alloué à cette opération par la commune du Taillan-Médoc,

il a été décidé de recourir aux marchés métropolitains en vigueur.

Ainsi, il a été proposé que Bordeaux Métropole et la commune du Taillan-Médoc concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage délégué, Bordeaux Métropole, était donc en charge de la réalisation, pour le compte de la commune du Taillan-Médoc et dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière arrêtée par cette dernière :

- des travaux de mise aux normes de l'allée principale,
- des plantations définies dans le projet de végétalisation du cimetière.

Les travaux de voirie et d'aménagement paysager validés par la commune du Taillan-Médoc

étaient estimés (selon les prix unitaires des marchés métropolitains) à 93 864.04 € HT soit 112 636,85 € TTC hors révisions des prix.

Le montant global arrêté dans la présente convention pourrait varier du fait du coût réel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

VU les décisions arrêtées par le Conseil de Bordeaux Métropole par délibération cadre n° 2005/0353 en date du 27 mai 2005,

VU les articles L.2422-5 et suivants du Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Le Taillan-Médoc du 7 octobre 2021,

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1:

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée fixant les modalités techniques et financières de délégation de maitrise d'ouvrage,

Article 2:

d'assurer le financement au titre du budget principal sur l'exercice en cours :

pour les dépenses : chapitre 458 article 4581178 fonction 01, pour les recettes : chapitre 458 article 4582178 fonction 01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
24 MAI 2022

Pour expédition conforme,
la Vice-présidente,

PUBLIÉ LE :
24 MAI 2022

Madame Véronique FERREIRA